

Réunion multilatérale « coronavirus »

Sup'Recherche – UNSA a participé, jeudi 2 avril, à une rencontre multilatérale avec F. Vidal, Ministre de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, à propos de la situation de crise que nous connaissons.

Lors de cette rencontre, nous avons rappelé plusieurs points importants.

La rémunération des personnels

Les établissements ont su sécuriser les payes de mars et avril, que ce soit pour les fonctionnaires ou les contractuels, **nous saluons cet effort important pour les agents et demandons que cela se poursuive jusqu'à la fin du confinement.**

Nous attirons l'attention sur la situation des vacataires. Nous avons bien entendu les précisions apportées par Mme la Ministre : tous les vacataires, quel que soit leur statut, agents temporaires vacataires (ATV) ou chargés d'enseignement vacataires (CEV) verront leur rémunération assurée et leur contribution à la continuité pédagogique sera considéré comme du service fait.

Nous demandons une attention toute particulière de sa part pour les CEV, si certains sont des professionnels dans les filières comme les DUT, L Pro. ... beaucoup sont des docteurs qui n'ont plus de contrat post-doctoral, pour lesquels cette rémunération est leur ressource principale de revenus. Nous attendons qu'il soit demandé aux établissements de prendre toutes les mesures pour que ces personnels soient rémunérés mensuellement.

La continuité pédagogique

La plupart des enseignants ont fait des efforts importants pour assurer la continuité pédagogique : mise en ligne des ressources pédagogiques, rendez-vous en visioconférence avec leurs étudiants ...

Si on peut considérer qu'une la continuité pédagogique est assurée, on ne peut pas parler d'enseignement à distance, ni même attendre cela de la part de nos collègues. Mettre en place un enseignement à distance nécessite une réingénierie totale de la formation, des évaluations ... qui ne peut pas se faire en une ou deux semaines.

Sup'Recherche-UNSA a rappelé que les établissements rencontrent des problèmes :

- le réseau saturé notamment en DROM/DOM qui dépendent d'un câble sous-marin ;
- les serveurs qui ne sont pas suffisants pour assurer un service de qualité
- attaque virale qui conduit à installer des VPN et limiter parfois les accès à la France ce qui pénalise les étudiants étrangers
- les étudiants ne sont pas tous équipés et certains résident dans des « zones blanches »

Tout cela conduit à renforcer les différences sociales. Les étudiants les plus en difficulté sont ceux avec lesquels il est le plus difficile de garder le contact. Les moins motivés se démotivent encore plus. Il conviendra de faire un bilan pédagogique et d'en tirer les conséquences en matière d'accompagnement de ces populations.

Sup'Recherche-UNSA attiré l'attention du MESRI sur quelques points concernant l'évaluation :

- **Les diplômes conduisant à un titre** : par exemple, la validation du titre de psychologue demande un stage de

500h minimum. Aujourd'hui les stages sont arrêtés, est-ce que les étudiants auront la possibilité d'obtenir le titre même si leur stage a duré moins de 500h ? de réaliser un stage complémentaire avec un calendrier reporté ? Quelle solution leur apporter pour ne pas les pénaliser ?

- Pour les masters (ou DU) MEEF se pose la question de la validation de la formation pratique. Quand les stages se seront bien passés, cela sera facile à régler. **Comment gérer les étudiants/stagiaires en difficulté pédagogique ?**
- Des doctorants ont vu leur travail de recueil de données, leur départ pour leurs enquêtes sur le terrain empêché par le confinement ? **Nous demandons que les contrats doctoraux soient prolongés en conséquence et que les moyens nécessaires soient mis en œuvre pour que les missions reportées puissent avoir lieu.**

Les recrutements

Le calendrier de dépôt de candidature a été décalé, nous nous en félicitons, car cela permet aux candidat.e.s d'achever plus sereinement leurs dossiers. Mais la suite de la procédure reste floue.

Les comités de sélection (CoS), quand ceux-ci ont été validés par les CA (ce qui n'est pas toujours le cas), ne peuvent pas se mettre au travail puisque, dans le cadre juridique actuel, pour la première réunion des CoS il est exigé un quorum pour les présents. **Nous ne sommes pas opposés à un assouplissement des règles, il faut que cet assouplissement permette d'assurer leur validité juridique et règlementaire des opérations.**

Pour ce qui est d'un recours généralisé aux visioconférences, il importe de savoir si les universités sont en mesure de faire en sorte que les réunions des CoS se déroulent sans problème technique, car cela peut vite devenir juridique. En

plus du contexte nos établissements n'ont pas besoin d'avoir à gérer des recours.

Un autre point doit être pris en compte : les demandes de mutations prioritaires. Elles suivent un processus particulier qui se déroule en amont des réunions des CoS, peut-il être mis en place ?

Nous attendons que le MESRI donne un cadre aux établissements afin de garder une certaine homogénéité dans les procédures mises en œuvre par les établissements.

La recherche

Outre le cas des doctorants que nous avons mentionné ci-dessus. Les équipes de recherche fonctionnent en mode dégradé du fait du confinement. Les missions sont annulées, les colloques sont reportés, cela a des conséquences financières, car le plus souvent les dépenses ont été engagées, voire réglées auprès des voyagistes qui ont remporté les marchés. **Nous attendons de la part du ministère qu'il intervenienne auprès de ces voyagistes pour que, soit ils remboursent les sommes réglées, soit qu'elles fassent l'objet d'un crédit à utiliser ultérieurement.** En tout état de cause il faudra inviter ou permettre aux universités **de reporter sur 2021 des crédits de recherche non utilisés du fait de cette crise.**

Enfin, nous savons que les laboratoires s'investissent dans la lutte contre le COVID, certains de nos collègues produisent du gel hydro-alcoolique, d'autres donnent du matériel, en fabriquent... **Nous demandons que cet engagement soit reconnu.**